



Appel à projets 2022

L'AF3M reconduit son appel à projets pour la douzième année consécutive.

L'AAP 2022 de l'AF3M a pour objectif d'encourager les projets innovants qui contribuent :

- à améliorer la qualité de vie des malades et les soins de support
- à améliorer le parcours de soins des malades avec notamment la prise en compte du virage ambulatoire, des recommandations et idées reprises dans le carnet d'idées Cancer Adom
- à montrer que l'expérience et le vécu des patients et des proches sont sources de progrès, pour qu'ils soient mieux pris en compte

Plusieurs projets pourront être financés avec des subventions maximales de 15 000 euros par dossier, et à concurrence d'un budget total de 30 000 euros.

Les dossiers de candidature éligibles seront évalués par un jury présidé par le Président de l'AF3M et composé de membres de l'association.

Les dossiers de candidature doivent être transmis à l'AF3M par courrier électronique en utilisant le lien suivant :

<https://www.af3m.org/appels-a-projets.html>

Date limite de dépôt des dossiers : 15 septembre 2022

Les projets portant sur des sujets de recherche fondamentale et appliquée doivent être directement soumis à la Fondation Française pour la Recherche contre le Myélome et les Gammopathies (FFRMG), sachant que l'AF3M prévoit de soutenir financièrement la FFRMG à hauteur de 20 000 euros en 2022.

Les modalités pratiques pour déposer ces dossiers en ligne, et en tenant compte de leur calendrier, auprès de la FFRMG sont indiquées sur le site : www.ffrmg.org/appel-a-projets/

Signalez lors du dépôt de dossier que vous déposez votre dossier en réponse à l'Appel à Projets AF3M.

L'AAP de l'AF3M bénéficie d'un soutien financier de généreux donateurs et du laboratoire AMGEN.

